

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## "Ce dispositif de garantie bancaire partiel aura un impact positif sur l'accès au financement des PME"

**APRÈS** la signature d'un accord-cadre avec le Fonds de solidarité africain (FSA) pour la mise en place d'une ligne de crédit de 60 milliards de F CFA au profit des PME, la présidente du pôle Finance de la Confédération patronale gabonaise (CPG), Vanessa Adandé, nous explique les contours et les bénéficiaires de ce fonds.

Propos recueillis par Maxime Serge  
MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**L'Union. La CPG a signé, le 8 octobre dernier, un accord cadre avec le Fonds de solidarité africain (FSA) pour la mise en place, entre autres, d'une ligne de crédit de 60 milliards de F CFA pour garantir à hauteur de 50 % les prêts obtenus auprès des banques et établissements de micro finance par les PME et PMI membres de la CPG. Pour les PME, quelles sont les conditions et les critères pour bénéficier de ce fonds de garantie ?**

**Vanessa Adandé:** Les conditions de mise en œuvre de cet accord sont en cours de finalisation entre la CPG et le FSA, à la suite de quoi nous entamerons une négociation avec chacun des établissements financiers (banques et établissements de microfinance) qui souhaitera nous accompagner dans le cadre de cette initiative. Nous pouvons toutefois vous confirmer que les seuls critères pour bénéficier de cette facilité seront d'être membre de la CPG à jour de ses obligations, et d'obtenir un accord de financement d'une institution financière basé sur la qualité et la viabilité du projet proposé. L'établissement financier sollicité reste le seul à pouvoir accorder son financement, même si sa décision est facilitée par la garantie du FSA qui est disponible (50 %).

**Quelles sont les banques qui ont été sélectionnées pour abriter ce fonds ? Et quand sera-t-il disponible ?**

Il est à ce stade trop tôt pour présager des résultats des discussions que nous allons entamer dans les semaines à venir avec les établissements financiers membres de la CPG. Notamment l'Apec et les principaux établissements de microcrédit.

**Une PME non-membre de la CPG peut-elle prétendre bénéficier de ce fonds de garantie ? Si oui, quelle démarche doit-elle**

**entreprendre ?**

Cette facilité étant réservée aux membres de la CPG, un non-membre devra d'abord adhérer à notre institution pour bénéficier des avantages qui en découlent. L'adhésion à la CPG aujourd'hui est conditionnée par une existence de 3 ans minimum et la production de documents comptables attestant du chiffre d'affaires de l'entreprise sur les 3 derniers exercices. Toute société répondant à ce critère simple et objectif peut donc adhérer à la CPG, et jouir immédiatement de tout l'accompagnement et les services qui en découlent.

**Tous les secteurs d'activité sont-ils éligibles à ce fonds ? Combien de projets avez-vous déjà identifiés ?**

Notre objectif n'est pas seulement de faciliter l'accès de l'ensemble de nos membres au financement, mais aussi de contribuer à améliorer et renforcer l'écosystème entrepreneurial au Gabon. Cela passe bien sûr par un meilleur accès au financement, mais aussi de l'accompagnement et de la formation, des opportunités de sous-traitance,

etc. Nous ne pouvons présager du nombre de projets qui seront éligibles à cette facilité. Pour nous, il est clair que l'accord signé avec le FSA est le début d'une série d'initiatives qui seront mises en œuvre tant par la CPG que par les autres acteurs de l'écosystème entrepreneurial dans le pays pour le développement des chaînes de valeurs au sein de nos fédérations. **De manière générale, quelles peuvent être les retombées économiques d'un tel mécanisme pour l'économie gabonaise ?**

Comme indiqué précédemment, ce dispositif de garantie bancaire partiel aura un impact positif sur l'accès au financement des PME; mais seul, il ne suffira pas. Intégrées, toutefois, dans l'écosystème que le pays entend mettre en place au profit des PME/PMI (Fonds de garantie, facilitation de joint-ventures avec des entreprises partenaires étrangères, formations continues et diplômantes, organisation et promotion de la sous-traitance avec les grandes entreprises dans le cadre du développement des chaînes de valeur, etc.), les retombées pour



Vanessa Adandé.

notre économie peuvent être d'une réelle dynamisation pour les entreprises membres de la CPG, et

donc la création d'une grande partie d'emplois qui manquent à l'appel aujourd'hui.

## ACR SA: de nouvelles ambitions

Innocent M'BADOUUMA  
Libreville/Gabon

Les effets combinés de la crise économique et du Covid-19 ont eu des incidences sur le fonctionnement de nombreuses entreprises. Soucieux de sortir de l'impact négatif de ces crises, le Conseil d'administration du courtier Assureurs Conseils Réunis (ACR) SA a décidé de procéder à une grande réorganisation. Il s'agit notamment de la nomination d'un nouveau directeur général chargé de mener cette mutation, en la personne d'Alain Michel Massoussou cumulativement avec ses fonctions de PCA, par ailleurs président de la Fédération gabonaise des Courtiers d'assurances et conseiller du président de la Fédération



Alain Michel Massoussou, P-DG Assureurs Conseils Réunis.

interafricaine des Courtiers d'assurances de la zone CIMA, consultant et conférencier. Par

ce changement du patron du management, ACR SA veut rapidement remonter la situation de crise qu'elle traverse à travers les 3R: rétablir la confiance auprès des partenaires, rétablir la communication avec l'ensemble des partenaires, et redorer l'image de marque de ACR afin de maintenir la notoriété de ACR SA, fondée il y a 22 ans par le désormais P-DG. "Ces 3R induisent une profonde réorganisation structurelle dans les ressources humaines, activités commerciales et marketing, les finances, les partenariats et conventions. La finalité est le changement du modèle économique dont le prochain devra intégrer l'actualité socio-économique, les besoins des consommateurs et l'innovation technologique autour d'une

productivité désormais basée sur des objectifs contraignants pour tous. En d'autres termes, un virage à 360°, a expliqué Alain Michel Massoussou.

Pour concrétiser ce virage de repositionnement sur le marché, le courtier ACR SA a défini des urgences. D'abord régler la question de la dette des prestataires du réseau santé qui n'est pas du seul fait de ACR SA. Ensuite, rétablir la situation des comptes courants avec les partenaires assureurs, régulariser la situation avec les autres tiers. Autre préoccupation du moment, la gestion de la maladie en complément des prestations délivrées par la Cnamgs. La communication technologique et numérique fait partie des importantes innovations.